

Propriétaire	Madame REVELLAT EVELYNE
Références	41019033 - 0460
Adresse	195 Avenue ALPHONSE DAUDET LE MOULIN VIEUX 83250LA LONDE LES MAURES

Réf.	Nom et prénom du locataire	Entré le	Départ le
000001	MR ET MME NOVERO A ET M	01/11/2010	

PROPOSITION DE DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

DECLARATION 'NORMALE'		
210	RECETTES	
	Immeubles donnés en location	
211	Loyers (ou fermages) bruts encaissés	13021,00
212	Dépenses mises par convention à la charge des locataires	
213	Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	
	Immeubles dont vous vous réservez la jouissance	
214	Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	
215	Total des recettes : Lignes 211 à 214	13021,00
220	FRAIS ET CHARGES	
221	Frais d'administration et de gestion <i>(Rémunérations des gardes et concierges ; Rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; Frais de procédure)</i>	2466,00
222	Autres frais de gestion : 20 € par local	20,00
223	Primes d'assurances	396,00
224	Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir <i>également</i> la rubrique 400)	93,00
225	Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	
226	Indemnités d'éviction, frais de relogement	
227	Taxes foncières, taxes annexes de 2010 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	604,00
	Régimes particuliers	
228	Déduction spécifique (sous certaines conditions : voir notice) 0 % du total de la ligne 215	
	Immeubles en copropriété (uniquement pour les propriétaires bailleurs)	
229	Provisions pour charges payées en 2010	
230	Régularisation des provisions pour charges déduites en 2009	
240	Total des frais et charges : lignes 221 à 229 – ligne 230	3579,00
250	Intérêts d'emprunts	
260	Revenus fonciers taxables	
261	Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250	9442,00
262	Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	
263	Bénéfice (+) ou déficit (-) : lignes 261 + ligne 262	